

Sommaire

EDITO DU MAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- droit de préemption
- délibération modificative de crédits
- vente de terrains
- subventions
- circulation rue de l'arc en ciel
- litige villas Edénales
- lotissement Birkenfeld
- téléthon
- vœux du Maire
- collecte de sapins

INFOS PRATIQUES

- battues de chasse
- pétards interdits
- déneigement
- monoxyde de carbone

PAGE ECONOMIQUE

- société Heschung

LA PAGE

ENVIRONNEMENT

- informations SMICTOM
- réduction de l'éclairage nocturne

Mairie de
STEINBOURG

Place du
Général De Gaulle
67790 STEINBOURG

☎ 03 88 91 15 61
mairie@steinbourg.fr

www.steinbourg.fr



Commune de
Steinbourg



Chères Steinbourgeoises, chers Steinbourgeois,

Nous terminons cette année 2021 toujours et encore avec la présence de la covid-19, qui de jour en jour, progresse. Afin de pouvoir démarrer l'année 2022 en toute sérénité et tout en veillant à la santé de la population, nous avons décidé d'annuler la cérémonie des vœux.

Je souhaite cependant partager avec vous quelques points aussi bien économique, social qu'environnemental qui se déploieront tout au long de l'année 2022.

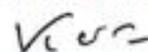
D'un point vu économique, j'ai pu échanger mi-décembre avec les nouveaux partenaires de la Société Heschung. Son intégration au groupe French Legacy permettra de pérenniser cette entreprise locale sur le plan de la digitalisation et de la mondialisation, tout en préservant l'identité de la marque, ainsi que son savoir-faire.

Une autre ambition qui me tient à cœur, c'est le projet social tant attendu, celui de la construction de la résidence sénior dans le lotissement du Birkenfeld. Les partenaires ont été trouvés : Alsace HABITAT pour la construction du bâtiment et l'association l'Altenberg de Monswiller pour la gestion des services. Ce lieu pourra accueillir ses premiers résidents en 2024.

N'oublions pas le volet environnemental qui est un sujet phare de l'actualité. Nous avons décidé de limiter la pollution lumineuse et préserver ainsi le cycle de la nature dans notre village. Nous allons faire un test et éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h00 du matin dans certains quartiers du village dès le début de l'année.

Bausse uf un bliewe Gesundtt

Viviane KERN



Séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2021

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal décide de ne pas intervenir dans la vente de cinq immeubles : rue de la gare, rue du Presbytère, rue de Rosenwiller, rue du Haut-Barr, rue de la Faisanderie et de deux appartements dans un immeuble rue des Hirondelles.

VENTE DE TERRAINS

La société « Sablière de Steinbourg » est intéressée par l'achat de parcelles communales situées lieu-dit Wacken (ancien dépôt de gravats et déchets verts) pour des mesures compensatoires liées à leur autorisation d'exploitation.

Le conseil municipal donne son accord pour la vente des terrains d'une surface totale de 128,31 ares. Ceux-ci vont être renaturés : création d'une prairie et plantation d'arbres et arbustes.

DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS

Une deuxième modification de crédits s'avère nécessaire pour permettre le règlement des honoraires d'architecte et de bureau d'études, dans l'attente du vote du budget pour l'année 2022.

Séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2021

SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide d'attribuer des subventions :

- à l'association des arboriculteurs pour la fourniture d'arbres fruitiers. Ceux-ci vont être plantés début 2022 au lieu-dit Birkenfeld,
- aux associations ayant participé au marché Saint Nicolas pour diverses prestations et fournitures,
- aux associations locales ayant participé aux manifestations annuelles organisées par la commune.

LITIGE VILLAS EDENIALES

Le sujet a déjà été évoqué plusieurs fois au conseil municipal. La commune, avec six autres communes, était membre d'un Groupement qui a construit des résidences pour séniors à Mackwiller, Steige et Oermingen.

Le fonctionnement des structures a été retardé à la base par la non délivrance des autorisations nécessaires, puis par un taux de remplissage insuffisant. Des investisseurs ont réclamé leurs dividendes et les communes ont été destinataires d'un avis de la Chambre Régionale des Comptes pour constater cette dépense obligatoire.

Le dossier a été confié à un avocat et des recours ont été déposés au Tribunal Administratif ; l'affaire est toujours en cours. Une réunion a eu lieu à la Préfecture avec tous les maires des communes concernées, les Sous-Préfets et les divers services de la Préfecture. Malheureusement, l'Etat va confirmer les décisions de la Chambre Régionale des Comptes et les communes vont devoir couvrir ces dettes.

TELETHON

Une action a été organisée en faveur du Téléthon le samedi 4 décembre 2021. Des gâteaux, café et vin chaud étaient proposés devant le magasin PROXI, en collaboration avec l'association des Donneurs de sang. L'intégralité de la somme collectée, 1 330,50 €, sera reversée à l'AFM.



Agenda

Dimanche 26 décembre : marche à Bonne Fontaine

Jeudi 13 janvier : bricothèque 17h à 18h sous-sol foyer communal

Samedi 15 janvier : collecte de sapins - ancienne batteuse 9h à 11h30

Mardi 18 janvier : permanence UNIAT - foyer communal de 14h à 18h, uniquement sur RV 03 88 15 00 05

Samedi 29 janvier : cours de taille au verger

Jeudi 3 février : bricothèque 17h à 18h sous-sol foyer communal

Dimanche 6 février : pot au feu organisé par le football club

CIRCULATION RUE DE L'ARC EN CIEL ET RUE DE BOUXWILLER

Un sens unique vient d'être instauré dans la rue de l'Arc en Ciel, pour sécuriser la circulation des usagers.

L'accès se fera dorénavant uniquement par la rue de Bouxwiller ; l'accès par la rue d'Ernolsheim est désormais interdit.

Un panneau « cédez le passage » a été installé devant la maison N° 1 rue de Bouxwiller, afin de réduire la vitesse dans cette rue.



LOTISSEMENT BIRKENFELD 3^{ème} TRANCHE

Le projet d'extension du lotissement abouti à la création de la 3^{ème} et dernière tranche. Le lotisseur, CM-CIC, a contacté tous les propriétaires de terrains qui ont donné leur accord pour la vente de leurs parcelles.

Une réunion sera prévue début 2022 avec les riverains pour la présentation du projet.

VŒUX DU MAIRE

En raison de la dégradation de la situation sanitaire, la cérémonie des vœux initialement prévue début janvier 2022 a été annulée.

COLLECTE DE SAPINS

Après cette période de fêtes, les sapins vont être collectés le samedi 15 janvier 2022 à l'ancienne batteuse, rue d'Ernolsheim. Les personnes qui le souhaitent pourront récupérer du broyat.

Mairie - Bibliothèque

La Mairie et la Bibliothèque seront fermées pour congés : **du 24 décembre au 31 décembre 2021.**

Une permanence téléphonique est assurée pour le service de l'état civil de la Mairie au **07 50 56 10 85.**



BATTUES DE CHASSE 2021 - 2022

Lot 1 - forêt Kreutzwald : 8, 9, 29 et 30 janvier 2022

Lot 2 - entre canal et autoroute: 30 janvier 2022

Lot 4 - secteur pépinière : 26 et 27 décembre 2021
8, 9, 28, 29 et 30 janvier 2022

Respectez les règles de sécurité, ne vous introduisez pas sur les sites, soyez vigilants en promenade, footing ou sorties en vélos, un accident est vite arrivé.

INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (gaz inodore, incolore et insipide) augmentent avec l'utilisation des appareils de chauffage. Il est toxique et agit comme un gaz asphyxiant qui prend la place de l'oxygène dans le sang.

Pour éviter tout accident, l'aération des locaux mais aussi l'entretien et la vérification de vos appareils à combustion (chaudière au gaz, au fioul ou à bois) sont nécessaires.

PETARDS INTERDITS

Dans le Bas-Rhin, il sera interdit d'acheter et d'utiliser tout pétard ou feu d'artifice jusqu'au lundi 3 janvier 2022. Du plus petit au plus grand, ils seront tous logés à la même enseigne (catégories C1 à C4 et F1 à F4).

DENEIGEMENT DES TROTTOIRS

En période hivernale, chaque habitant est responsable du trottoir devant son domicile.
Afin de prévenir la chute des passants, il est **obligatoire** de déneiger et déverglacer ces espaces.

DENEIGEMENT SUR LES ROUTES D'ALSACE

A quelques jours des premières neiges attendues pour l'Alsace, la Collectivité Européenne d'Alsace est prête à intervenir sur le réseau routier alsacien selon une organisation qui repose, du nord au sud, sur des niveaux de services communs, une harmonisation des pratiques et des horaires d'interventions, au service des usagers.

Toutes les informations sur : <https://inforoute.alsace.eu/>

Page Economique

HESCHUNG REJOINT FRENCH LEGACY GROUP

French Legacy Group annonce l'intégration de HESCHUNG dans son périmètre d'activités, lequel réunit déjà les marques CLERGERIE, AVRIL GAU et VIOLET TOMAS. Forte d'une histoire familiale de plus de 80 ans, solidement ancrée en Alsace, HESCHUNG incarne une élégance française unique. Ses chaussures, renommées pour leur confort, leur robustesse et leur raffinement, symbolisent la quintessence de l'outdoor chic masculin. « En nous rapprochant de FLG, nous pérennisons une histoire qui a traversé le siècle. Nos marques, patrimoniales, aux identités fortes se complètent, l'une axée sur la femme et l'autre sur l'homme. Ces synergies nous donneront un nouveau souffle » affirme Pierre Heschung, petit-fils du fondateur de la marque éponyme, et qui en restera le Directeur Général.



Page Environnement

INFORMATIONS SMICTOM

DES NOUVEAUTES EN DECHETERIE

Vous pouvez désormais trier :

- Les bouchons en liège, en partenariat avec les Bouchons de l'Espoir.
- Le polystyrène dans les cages prévues à cet effet.
- Les thermomètres et baromètres à mercure.

A VENIR : VOTRE COMPTE USAGER EN LIGNE

Dès février 2022, vous pourrez créer votre compte usager en ligne. Ce dernier vous permettra de consulter votre nombre de levées, le nombre de passages en déchèterie, vos factures, etc ...

Plus d'informations sur www.smictomdesaverne.com
ou par téléphone au 03 88 02 21 80

Page Environnement

REDUCTION DE L'ECLAIRAGE NOCTURNE

Pourquoi éteindre l'éclairage public ?

- **Limitier la consommation d'énergie** : pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et préserver les ressources naturelles en diminuant la dépendance aux sources d'énergie importées.
- **Protéger la biodiversité** : un environnement nocturne est essentiel pour assurer la survie de certaines espèces nocturnes. L'éclairage nocturne perturbe leur cycle de reproduction, tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.
- **Garantir une meilleure qualité de nuit pour une meilleure santé humaine** : le rythme biologique de l'être humain est bien défini, actif le jour et au repos la nuit. En prévenant les lumières intrusives la nuit, le sommeil gagne en qualité au bénéfice de la santé humaine.
- **Préserver le ciel nocturne** : les halos lumineux urbains limitent l'observation du ciel et nous privent d'un spectacle unique.
- **Réaliser des économies budgétaires** : l'éclairage public représente 20% des dépenses énergétiques d'une commune et 50% de sa consommation d'électricité.
- **Respecter la loi** : des dispositions réglementaires et législatives ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets.



RESPONSABILITES

Le Maire peut-il être tenu responsable en cas d'accident lors de l'extinction nocturne de l'éclairage public ?

La jurisprudence dit que :

- si l'éclairage d'éléments visant à la sécurité routière, ou pouvant constituer un obstacle à celle-ci a été assuré,
- si la bonne information des habitants a été effectuée sur le défaut d'éclairage et sur les mesures prises à des heures de faible fréquentation de la voie publique (par exemple par arrêté municipal, communication dans le bulletin municipal, sur le site internet et les réseaux sociaux, ...)

alors, le Maire ne peut pas être tenu pour responsable en cas d'accident.

PRETS A TESTER

La commune de Steinbourg va instaurer, par arrêté municipal, une réduction de l'éclairage nocturne dès début 2022. Cette période de test permettra de voir les effets sur la consommation électrique et sur les habitudes de déplacement.

AUTRES COMMUNES ENGAGEES

Saverne depuis 2017, extinction de 0h à 5h sur toute la commune (sauf RD1004, Place des Dragons, Place Saint Nicolas et hyper centre)

Ottersthal depuis 2013, extinction de 23h à 5h du lundi au jeudi et de 0h à 5h du vendredi au dimanche sur toute la commune.

Et les communes de Gottenhouse, Saessolsheim et Marmoutier.

L'extinction de l'éclairage public n'a aucune incidence sur la criminalité et la violence.

80% des vols et agressions ont lieu en plein jour.

Un voleur a autant besoin de lumière que vous pour voir, il sera d'autant plus visible qu'il fait sombre !